

# Compte rendu du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du 16 mars 2015

## A – PROCES VERBAL

Approbation du procès-verbal du dernier C.H.S.C.T du 24 Novembre 2014.

La C.G.T a été désignée comme secrétaire adjoint pour la prochaine séance.

## B – INFORMATIONS

### Médecine du travail :

Présentation du nouveau médecin, Dr Anne Hieyte.

## C – SUIVI DES AVIS ET INTERPELLATIONS

### a) Relevé de décisions du C.H.S.C.T

La C.G.T reste sans réponses à ses questions portant sur la constitution d'un réseau de formateurs internes en « ergonomie, gestes et postures », cette décision restant en suspend depuis mai 2013 ; ainsi que celle concernant le nettoyage des vêtements de travail.

Depuis le 27 mai 2013, sur 10 décisions/actions à réaliser, une seule a été menée à terme.

### b) Plan Vigipirate

L'administration propose une application linéaire du plan qui ne semble pas adaptée à tous les agents de la Ville de Nantes et du CCAS. La C.G.T demande à ce que seules les directions soient informées des modalités de ce plan.

Les agents ne doivent pas être concernés par les modalités d'application : comportements ou objets suspects. La C.G.T a demandé des clarifications sur le rôle et les responsabilités des agents dans ce cadre là. Surtout pour ceux qui ne sont pas habilités.

## D – ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CHSCT

Nous ne pourrions avancer seulement si :

- les organisations syndicales ont connaissance de leurs enveloppes d'heures du C.H.S.C.T.
- lorsque seront définis les articulations entre le C.T et le C.H.S.C.T.

Néanmoins la C.G.T s'est déjà positionnée sur la proposition de la mairie concernant la désignation du secrétariat, proportionnellement au nombre de sièges officiels au C.H.S.C.T.

## E – PROGRAMME D' ACTIONS EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU C.H.S.C.T

Point sur la démarche « Usure professionnelle » et démarche de prévention des risques psychosociaux (R.P.S)

Le cabinet privé JLO Conseil a été retenu pour l'étude sur l'usure professionnelle à l'éducation, malgré la présence du CNAM. La C.G.T regrette d'avoir pu retenir ce dernier, sa prestation ayant été jugée en deçà des attentes.

Les travaux utilisés à la Ville de Nantes seront repris pour Nantes métropole, et vice versa, avec des représentants des deux collectivités dans chaque groupe de travail.

En tant que responsable qualité de vie au travail, Mme Corbou sera référente du comité de pilotage des deux collectivités.

## F – MANAGEMENT DE LA SECURITE

### a) Plan de formation 2015

La formation « initiation aux premiers secours (utilisation d'un défibrillateur) », différente de la formation Sauveteur Secouriste du Travail, s'adresse aux agents travaillant sur les lieux étant équipés d'un défibrillateur. Au vu de la réponse de la collectivité, la C.G.T ne sait pas si l'objectif de cette formation est d'être initié aux premiers secours ou d'assurer le suivi et la maintenance des appareils.

Nous sommes contents d'apprendre que le service H.S.C.T de la Ville de Nantes se soucie des agents qui ne sont pas encore recrutés sur une structure métropolitaine.

### b) Déploiement des formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) à la Petite Enfance et au SEVE

110 agents seront formés en 2015 : 50 au SEVE et 60 à la Petite Enfance.

Sur quels critères les agents seront-ils retenus pour la formation ?

Se pose la question sur le nombre formateurs PRAP: sur ces deux directions seulement deux formateurs pour environ 1000 agents au total.

La question se pose également pour les formateurs internes en ergonomie gestes et postures.

## G – ANALYSE DES RISQUES

a) Accidentologie : Bilan des accidents du travail du 2<sup>ème</sup> semestre 2014

Le nombre d'accidents de travail avec ou sans arrêt, le nombre de jours d'arrêt, le taux de fréquence avec ou sans arrêts, augmentent de façon significatives ; seul le taux de gravité reste stable.

Compte tenu des tendances par CR, on peut comprendre que la priorité soit mise sur le SEVE et la Petite Enfance pour les formations.

Néanmoins, nous constatons que malgré une diminution d'effectifs, le nombre d'accidents de travail ne cesse d'augmenter.

Répartition des accidents des non-titulaires et titulaires :

- D'un an à moins de 5 ans : 44% d'accidents de travail
- Moins d'un an : 36%

La C.G.T remarque encore une fois le manque de formation à l'embauche des agents.

Les agents titulaires sont les plus touchés par les accidents du travail à hauteur de 76%, contre 24 % chez les contractuels.

La C.G.T demande à ce que soit appliquée la procédure en cas de dépôt de plainte d'un agent lors d'une agression sur son poste de travail. En effet, l'agent ne doit pas communiquer son adresse personnelle mais bien l'adresse de la Ville de Nantes.

Les membres du C.H.S.C.T de la C.G.T demandent à être informé rapidement de toutes agressions et accidents graves se produisant sur un site de la ville de Nantes.

b) Evaluations des risques professionnels

Dans le cadre de la demande de mise à jour du Document Unique qui doit être annuelle, seules les directions de la Petite Enfance, des Etablissements Médico-Sociaux, des Sports, de la Réglementation et de la Gestion de l'Espace Publique, et La Mission Citoyenneté et Territoires, se sont engagées à mener des actions afin de procéder à la mise à jour de leur DU respectif.

c) Risques spécifiques

Chloramines : réalisation de mesures de chloramines au niveau de 3 piscines nantaise : (Jules Verne, Léo Lagrange et la Durantière)

d) Etat de santé des agents de la Ville et du CCAS.

A ce jour, 208 agents sont en attente de reclassement médical. La collectivité a annoncé qu'un travail est en cours sur le repositionnement des agents concernés. Deux réunions avec les organisations syndicales n'ont cependant pas permis à la collectivité d'annoncer des actions concrètes dans ce domaine.

## H – ACTIONS DE PREVENTION

### a) Enveloppe C.H.S.C.T

- Achat d'un outil informatique de sensibilisation à la conduite à tenir en cas d'incendie (serious game).

Montant : 1440 € (100 % enveloppe CHS)

Vote : la C.G.T a voté contre.

La CGT a dénoncé le manque de communication sur le contenu et l'objectif de cet outil.

Nous n'avons pas eu de démonstration en amont de cet outil informatique de sensibilisation.

7 votes pour des représentants de la collectivité

6 votes pour des autres OS (1 FO, 1 UNSA, 1 CFTC, 3 CFDT)

### b) Ergonomie et santé au travail

Un formulaire de demande d'étude ergonomique est disponible sur Intranantes. Cette demande peut être faite par la médecine préventive, la direction ou un agent.